



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2018 A 18 H

Présents : Michel RUIZ, Milvia BLACHERE, Jean-Luc TURZO, Marie-Paule CAMOSSETTI, Jean-Luc FERNANDEZ, Claudie BOUTON, Pascal CORTEJO, Didier BREART, Gilberte BALDUCCHI, Annie LEA, Marc CARLETTI, Luc TALASSINOS, Elisabeth PELEGRIN, Nicole DECOSTANZI, Nathalie TANTI, Isabelle SORGENTE, Paul GATIAN, Chantal PAPA, Hélène

GAILLARD, François CERMEJ.

Absents-Excusés : Georges AMBROSIANO pouvoir à Michel RUIZ, Serge REBOUL pouvoir à Jean-Luc TURZO, Guillaume COSTE pouvoir à Luc TALASSINOS, Marie HIESTAND pouvoir à Marie-Paule CAMOSSETTI, Guy SAVANT-AIRA pouvoir à Hélène GAILLARD, Nathalie RUIZ-MAUREL pouvoir à Chantal PAPA.

Retardataire : Marilyne DURAND pouvoir à Didier BREART.

-
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** désigne Isabelle SORGENTE, secrétaire de séance.
 - **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 20 juin 2018.
 - **Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, par 16 voix pour, 5 abstentions :** Gilberte BALDUCCHI, Annie LEA, Luc TALASSINOS, Guillaume COSTE pouvoir à Luc TALASSINOS, Isabelle SORGENTE et 6 voix contre : Paul GATIAN, Guy SAVANT-AIRA pouvoir à Hélène GAILLARD, Chantal PAPA, Hélène GAILLARD, Nathalie RUIZ-MAUREL pouvoir à Chantal PAPA, François CERMEJ, donne un avis favorable au projet de modification n°1 du PLU de la commune.
 - **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, par 21 voix pour et 6 abstentions :** Paul GATIAN, Guy SAVANT-AIRA pouvoir à Hélène GAILLARD, Chantal PAPA, Hélène GAILLARD, Nathalie RUIZ-MAUREL pouvoir à Chantal PAPA, François CERMEJ, approuve la convention Habitat subséquente bilatérale à passer avec la Métropole Aix-Marseille-Provence. Cette convention est subséquente à la convention cadre Habitat à caractère multi-sites conclue entre l'EPF et la Métropole ; autorise le Maire à signer la convention et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de ce partenariat.

Arrivée de Marilyne DURAND à 18 h 30

- **Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, par 18 voix pour, 3 abstentions :** Annie LEA, Luc TALASSINOS et Guillaume COSTE pouvoir à Luc TALASSINOS, 6 élus n'ayant pas pris part aux votes : Paul GATIAN, Guy SAVANT-AIRA pouvoir à Hélène GAILLARD, Chantal PAPA, Hélène GAILLARD, Nathalie RUIZ-MAUREL pouvoir à Chantal PAPA, François CERMEJ, désigne Georges AMBROSIANO pour siéger au sein de la Carbonnière de Provence ; désigne Milvia BLACHERE comme suppléante au sein de la Commission d'appel d'offres ; désigne Pascal CORTEJO comme suppléant au sein de la régie des eaux et de l'assainissement du Bassin minier et du Garlaban.
- **Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité,** valide les thèmes et les enjeux communaux en matière de développement durable afin de définir les axes prioritaires pour trois ans ; sollicite l'obtention du nouveau Label régional « Territoire Durable – Une cop d'avance ».
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** valide le principe de la participation de Gréasque à l'Observatoire fiscal métropolitain et autorise le Maire à signer la convention prévue jointe à la présente.
- **Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, par 21 voix pour et 6 abstentions :** Paul GATIAN, Guy SAVANT-AIRA pouvoir à Hélène GAILLARD, Chantal PAPA, Hélène GAILLARD, Nathalie RUIZ-MAUREL pouvoir à Chantal PAPA, François CERMEJ, décide d'arrêter les participations communales comme suit : abonnement Pass scolaire métropolitain sans RTM : 75 %, Abonnement Pass scolaire métropolitain avec RTM : 25 %.
- **Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, par 25 voix pour et 2 abstentions :** Jean-Luc FERNANDEZ et Annie LEA, réitère la garantie communale à hauteur de 100 %, pour les logements sociaux de la Résidence Pasteur de la Logirem, suivant les nouvelles conditions financières sachant que le montant emprunté reste identique ; autorise le Maire à signer l'avenant de réaménagement ou tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.
- **Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, par 21 voix pour et 6 abstentions** Paul GATIAN, Guy SAVANT-AIRA pouvoir à Hélène GAILLARD, Chantal PAPA, Hélène GAILLARD, Nathalie RUIZ-MAUREL pouvoir à Chantal PAPA, François CERMEJ, approuve la convention portant sur la mise à disposition d'ENEDIS d'un terrain d'une superficie de 15 m², situé Vivies et la Plaine, faisant partie de l'unité foncière cadastrée K 33,

destiné à l'installation d'une armoire de coupure et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité ; approuve la convention portant sur la création de servitudes sur les parcelles communales cadastrées K33, K46, L17, L18, L25 et L62 (Cette convention consiste pour ENEDIS, à établir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, des canalisations électriques souterraines sur une longueur totale d'environ 2 000 mètres) ; et autorise le Maire à signer ces conventions et le cas échéant les actes notariés qui en découlent ainsi que toute pièce nécessaire à la mise à œuvre de cette servitude.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité** : valide la rétrocession de la parcelle AE n°8 de la voirie du lotissement les Pradeaux, en contrepartie de l'aménagement futur et de l'entretien des espaces communs à la charge de la commune ; valide la rétrocession de la parcelle AE n°16 des espaces communs du Lotissement les Pradeaux, en contrepartie de l'aménagement futur et de l'entretien des espaces communs à la charge de la commune ; décide de saisir Maître RAYNAUD, notaire à Gardanne, afin d'établir les actes nécessaires. La voirie concernée sera incorporée au Domaine public communal. Les frais afférents à ces opérations seront intégralement à la charge de la commune.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer un acte de constitution de servitude de tréfonds au chemin Lou Valadet, d'une largeur d'un mètre, grevant le domaine privé de la commune, et plus précisément la parcelle AC 33, au profit des propriétaires de la parcelle AC 34. Il est précisé que l'ensemble des frais liés à la constitution de cette servitude sera à la charge des demandeurs.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, décide de dénommer le chemin desservant le quartier des Revaux « impasse de la Jacasse ». La police municipale sera chargée d'établir une numérotation en coordination avec les services de la commune de Fuveau.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, sollicite auprès du Département, le transfert de propriété d'une emprise de l'ancienne RD 46a depuis l'entrée du rond-point du Pascaret, d'une largeur de 12,78 m, jusqu'au Nord de la parcelle AT 82, pour une largeur de 6,66 m ; et décide de dénommer à terme cette nouvelle voie rue des Cerisiers.
- **Le conseil Municipal prend acte** du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés du conseil de territoire du Pays d'Aix.
- **Le conseil Municipal prend acte** du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement.
- **Le conseil Municipal est informé de la signature des marchés et conventions au titre de la délibération n°1 du 18 avril 2014** donnant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire :
 - Bon de commande adressé à la société CTR, signé le 9 juillet 2018, pour un montant forfaitaire de 4 000 €/an sur une durée de trois ans pour la gestion de la Taxe Locale pour la Publicité Extérieure.
 - Les baux signés depuis le 1er janvier sont les suivants :

Date	Type de bail	Bâtiment/surface	Montant mensuel
1er/01	Régul. Bail emphytéotique	EHPAD	1000.00 €
11/01	Bail logement	Appartement T4 RDC Résidence Fiorina	498.60 €
2/03	Bail logement	Appartement 1er étage T4 Résidence Fiorina	468.57 €
19/03	Convention précaire	Une partie de l'ancien hangar Richier 217.5 m ² et une partie extérieure de 516 m ²	1500.00 €
1er/05	Bail logement	Appartement T2 Bd Marius Ollive à côté de l'annexe	500.00 €
1er/06	Bail commercial	Ancienne Caisse d'épargne Cours Ferrer 73 m ²	720.00 € TTC
1er/07	Bail Garage	Garage près de la Résidence du Parc	80.00 €
1er/07	Bail Garage	Garage près de la Résidence du Parc	80.00 €
1er/08	Convention précaire	Bastide des Brigoulets	1500.00 €
1er/08	Bail Garage	Garage près du Puits Hély d'Oissel	96.00 € TTC
1er/08	Convention précaire	Local à vélo (ancienne chaufferie)	50.00 €

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 28.

Fait à GREASQUE, le 28 septembre 2018
LE MAIRE,

Michel RUIZ